Une image contenant dessin

Description générée automatiquement

**Etat des lieux – l’immobilier logistique pendant la crise sanitaire - 3 sondages portant sur les mois de mars-avril et mai 2020**

*Elaborés et mis en œuvre avec l’appui du Professeur Laetitia Dablanc, directrice de recherche à l’Université Gustave Eiffel.*

1 - 17 avril 2020

**De fortes capacités d’adaptation, des incertitudes mais de l’optimisme malgré tout**

En temps de confinement et de réorientations profondes de la production et de la demande[[1]](#footnote-1), la logistique devient activité prioritaire. Hier encore dans l’ombre, tous les acteurs de la filière font désormais partie de la galerie des « héros ordinaires ». Mais les acteurs de la logistique pour y arriver ont dû, **dans l’urgence, relever de nombreux défis**. Le sondage d’AFILOG auprès de ses membres permet d’identifier des éléments de cette gigantesque adaptation et les besoins du secteur pour préparer la sortie de crise.

L’impact de la crise sanitaire sur les entreprises de l’immobilier logistique porte d’abord sur le niveau d’activité des entreprises, avec une situation contrastée : **51% des répondants ont vu l’activité baisser** (pour 21% d’entre eux il s’agit même d’une forte baisse).

Ces baisses sont bien sûr liées aux **arrêts de chantiers** : 70% des répondants estiment à 75 à 100% la part des chantiers qui se sont arrêtés et il ne reste bien souvent que des travaux d'aménagement ou maintenance à réaliser.

La baisse est aussi liée aux fermetures totales ou partielles d’entrepôts ou à l’impossibilité pour des clients potentiels de faire des visites de sites. Mais les ralentissements d’activité sont aggravés, c’est un constat quasi unanime, par des **retards en ce qui concerne les instructions et délivrances de permis de construire ou dossiers ICPE.**

L’ordonnance du 25 mars 2020[[2]](#footnote-2) ayant prorogé les délais d’instruction a heurté les adhérents.

69% des répondants indiquent qu’ils ont des dossiers administrativement bloqués.

Comment à la fois reprendre les chantiers, comme le secteur y est encouragé, sans pouvoir avancer sur le front des procédures administratives ?

Comment le faire sereinement sans pouvoir s’assurer de l’approvisionnement nécessaire des chantiers en matières premières, ni de l’application des mesures de protection des salariés par les personnels des chantiers et les sous-traitants ?

Les adhérents souffrent également du problème plus général, aggravé par la crise mais non pas causé par elle, de dossiers dans l’attente de certains services instructeurs apparemment engorgés ou simplement arrêtés faute d’avoir pu mettre en place le télétravail.

Les inconnues sur les **dates des élections municipales** rajoutent aux incertitudes.

A l’inverse, 49 % des répondants constatent un niveau d’activité ‘normal’ ou en hausse. Rien de vraiment ‘normal’ dans la situation à vrai dire, car si les équipes restent très occupées, il s’agit souvent de gérer les clients et prestataires, de négocier des délais et la modulation des pénalités éventuelles pour la livraison des opérations, de travailler avec les administrations, de faire face à la situation : « nos équipes sont totalement mobilisées pour trouver des solutions », tandis que les rentrées d’affaires nouvelles sont fortement ralenties.

Les activités de **conseil et d’expertise ou de management de projets** se portent mieux, après avoir procédé à des réorientations d’activités : assistance à la mise en place des mesures sanitaires sur les chantiers par exemple.

**Certaines activités sont en** **forte hausse** : gestion des entrepôts de la grande distribution, de l’alimentaire ; et « malgré la crise, les dossiers s’enchaînent ».

Constatons que plusieurs adhérents restent optimistes et voient un début de **reprise des activités** pour la fin avril ou le mois de mai, aidé par la parution du guide de bonnes pratiques pour la reprise partielle de l’activité sur les chantiers[[3]](#footnote-3), le déblocage des autorisations (au cas par cas), la reprise progressive de chantiers déjà en cours et à des réouvertures d’entrepôts. Nous aurons la confirmation (ou pas) de ce mouvement lors de la prochaine enquête.

Certains répondants préviennent : ces redémarrages ne se feront qu’à la condition d’une réorganisation du travail pour respecter les mesures sanitaires ; et il faudra aussi anticiper d’éventuels problèmes d’approvisionnement en fournitures et matériaux (qui risquent de coûter plus cher).

Les solutions **d’hébergement et de restauration** pour les personnels des chantiers et responsables des suivis d’opérations devront être améliorées.

En attendant, les défis concrets d’aujourd’hui pour les adhérents d’AFILOG sont nombreux.

Ils sont bien sûr financiers, et 55% des sondés font déjà **appel aux aides spécifiques** mises en place par l’Etat tandis que 29% y songent.

Mais les deux problèmes d’aujourd’hui les plus cités sont d’une part le **rallongement des délais** d’instruction de permis de construire et d’autre part les problèmes organisationnels liés à la **gestion de la main d’oeuvre** : absence d’une partie du personnel, complexité du télétravail (dans certaines petites structures, sa mise en place a au contraire constitué une découverte), ou manque de fournisseurs ou de sous-traitants sur les chantiers.

Des problèmes d’ordre sanitaire sont à régler, comme bien sûr la grande **pénurie de masques**, ou au quotidien les difficulté d’accès aux sanitaires dans les entrepôts pour les intervenants extérieurs.

Si les délais liés aux procédures d’urbanisme ont fait l’objet d’ordonnances car davantage connus, les procédures ICPE, plus spécifiques et donc plus « confidentielles » passent encore en grande partie sous les radars des dispositifs d’urgence.

Nombre d’adhérents doivent répondre à des demandes de **réaménagement des paiements** de la part de fournisseurs ou locataires, mais « la situation reste gérable ». Certains adhérents, prestataires de conseil et services immobiliers, ont très directement des soucis du fait du non-paiement de factures par leurs clients.

La crise a aussi suscité des **initiatives solidaires** de la part du secteur : entrepôts mis à disposition des administrations[[4]](#footnote-4), contributions financières[[5]](#footnote-5) ou en nature apportées à des hôpitaux et associations caritatives.

Les adhérents expriment globalement leur confiance envers la **capacité générale du dispositif logistique** français à faire face à la crise, en donnant une note de 8/10[[6]](#footnote-6) à la filière. Mais plus d’un tiers des répondants pensent qu’il leur faudra **plus d’un an** pour retrouver une situation normale. Seuls 28% des sondés pensent qu’une reprise aux niveaux (généralement élevés) d’activité d’avant covid pourra s’opérer rapidement, en moins de 3 mois.

L’onde de choc la plus forte n’est probablement pas encore arrivée sur le secteur logistique. Les projets structurants des clients sont parfois mis sourdine, mais pas abandonnés.

Les répondants ont des **attentes vis-à-vis d’Afilog**, qu’ils veulent voir poursuivre et amplifier les actions engagées :

* Faire parvenir des **messages forts aux responsables publics** nationaux et aux élus locaux : «*la logistique est fondamentale à la vie sociale et économique et encore plus en période de pandémie*». L’Association doit pousser des dossiers précis : faciliter la réouverture des chantiers et le raccourcissement des délais d’enquête et instruction[[7]](#footnote-7), changer la perspective des acteurs publics sur l'implantation des sites logistiques, notamment à proximité des agglomérations, simplifier les règles nouvelles issues de la crise.

AFILOG et l’ensemble des adhérents doivent aussi faire preuve de « pédagogie et bienveillance » avec les autorités pour faciliter la coopération.

* Poursuivre une action jugée très performante de veille et d’apport **d’information et d’explication réglementaire**aux adhérents ; fournir des statistiques et des indicateurs, faire des analyses croisées et du benchmark, ainsi que des études spécifiques liées à la crise (« évaluation des pratiques de marché quant au partage des coûts induits par cette crise »).
* Servir de **lieu d’échange et de mise en relation**, « maintenir l’échange » entre les adhérents, « qui sont tous potentiellement des clients nouveaux ». Pendant la crise, il faut développer les « after-works » et autres « apéros en ligne », permettant de faire des tours de table et apporter des réponses juridiques dans un contexte mouvant.

En conclusion, la grande affaire de la sortie de crise sanitaire sera bien sûr la récession économique qui se profile et le secteur logistique dans son ensemble est affecté, mais les acteurs de l’immobilier ont une position particulière : leur situation d’avant crise était solide et le secteur était dans une trajectoire favorable, que la crise n’a fait, espérons-le, qu’interrompre pour un temps, même si la période de rétablissement peut être longue. En revanche, la crise va sans aucun doute accélérer des évolutions engagées et contribuer à transformer le métier, autour de grands dossiers :

* La réorientation de la demande vers le e-commerce, qui génère ses propres besoins logistiques et immobiliers.
* La relocalisation de certaines filières de production et une certaine réindustrialisation du territoire français, qui susciterait le renouveau d’une logistique industrielle, dont les enjeux de localisation sont très différents de la logistique de la distribution car moins liés aux bassins de consommation)
* L’automatisation des entrepôts, les nouveaux métiers, la formation.

Des défis sociétaux seront posés de façon plus directe au secteur logistique et une réflexion stratégique sera rendue (encore plus) nécessaire sur :

* Les bilans carbone de la filière,
* Les dépenses énergétiques des entrepôts,
* Les innovations architecturales & paysagères, la logistique urbaine,
* L’artificialisation des sols et la nécessité d’une consommation foncière réduite
* Enfin, la reconnaissance **pérenne et transcrite dans le cadre législatif et réglementaire** de l’activité logistique comme **essentielle** à la vie économique.

2 - 18 mai 2020

**Une reprise progressive mais des blocages administratifs confirmés**

*Notre deuxième sondage auprès des adhérents vient de donner ses résultats. N’hésitez pas à répondre à la prochaine édition, prévue le 1er juin.*

Il y a un mois, nous avions sondé les adhérents d’AFILOG sur l’impact de la crise sanitaire sur leurs activités, avec un taux de réponse très élevé. La deuxième édition de notre enquête, qui portait sur la situation au 30 avril 2020, a suscité encore plus de participation avec 48 réponses auxquelles se sont ajoutées 5 réponses de non adhérents venus de plusieurs métiers liés à l’immobilier logistique. Le sondage nous permet d’identifier les éléments de la gigantesque adaptation à la crise et la sortie de crise, ainsi que les besoins du secteur, en voici les conclusions principales.

En avril, l’impact de la crise sanitaire sur les entreprises de la logistique et de son immobilier a d’abord porté sur le niveau d’activité des entreprises. La situation à cet égard est contrastée : 50% des répondants ont une activité plus basse qu’en temps normal, 50% constatent le même niveau ou une activité plus élevée.

Lorsqu’il y a baisse, ces baisses sont bien sûr liées aux nombreux **chantiers** arrêtés ou ralentis. Il y a en effet encore 25% des répondants qui estiment à 75 à 100% la part des chantiers qui se sont arrêtés. Cette proportion a beaucoup baissé par rapport au mois dernier, on voit donc une reprise évidente et **la moitié des répondants n’ont pas ou peu de chantiers arrêtés**.

Les ralentissements d’activité sont aggravés, c’est un constat quasi unanime et même renforcé par rapport à mars, par des retards en ce qui concerne les instructions et délivrances de permis, autorisations environnementales et enquêtes publiques, arrêtés d’exploitation et autres déclarations d’intention d’aliéner : **90% (contre 69% en mars) des répondants indiquent qu’ils ont des dossiers bloqués**. Les constats sont graves : « Il n’y a plus d’interlocuteur » dans les administrations territoriales ou déconcentrées. Dans certains cas, le caractère incertain des élections municipales, notamment dans les communes où le maire n’a pas été élu au premier tour en mars, ralentit clairement les décisions.

50 % des répondants de leur côté constatent un niveau d’activité ‘normal’ ou en hausse. Si les équipes restent très occupées, il s’agit souvent de gérer les locataires, clients et prestataires et souvent de régulariser les paiements, de travailler avec les administrations, soit beaucoup d ‘activités qui « ne génèrent pas de valeur », avec des rentrées d’affaires nouvelles plutôt décevantes pour certains. Par rapport à mars, il y a quand même une stabilisation des organisations et un travail de préparation en anticipation à une reprise.

Les adhérents début avril s’étaient déclarés plutôt optimistes sur une reprise des activités pour la fin avril ou le mois de mai. Fin avril, les constats sont plutôt que **la reprise est « faible et lente »**. Elle est « cahin-caha ». Certains secteurs (ouvrages publics) restent à l’arrêt. Des adhérents constatent même un **début de gel des projets du côté des investisseurs**, ce qui pourrait être « la marque du début de la fin d’un cycle positif » ?

Les défis concrets sur les chantiers sont nombreux. Comme il était anticipé en mars, les problèmes **d’approvisionnement en matériaux de construction** sont apparus très concrètement pour plusieurs répondants, ainsi que de premiers soucis avec des chantiers mal organisés et déficients en termes de sécurité. L’enjeu de **l’application des mesures barrières et des dispositions du guide OPPBTP** est devenu majeur. Plus des deux tiers des répondants le signalent comme défi principal lié aux chantiers. Viennent ensuite les problèmes de négociations des délais et de surcoûts. 27% des répondants signalent parmi les deux problèmes majeurs liés aux chantiers les soucis d’approvisionnement en équipements de protection (masques et gel, vitrines, etc.). Loger la main d’œuvre détachée reste un problème. Des entreprises passées aux abonnés absents sont également déplorées.

Les impacts de la crise les plus profonds sur les adhérents sont en premier lieu le **rallongement des délais** d’instruction de permis de construire et autorisations en général : c’était le problème n°1 en mars, c’est resté le problème n°1 en avril, il s’est même **accru par rapport à mars**. Ces retards concernent notamment les instructions et délivrances de permis de construire ou dossiers ICPE. L’ordonnance du 15 avril 2020 n’a pas encore réglé tous les problèmes. Les services instructeurs restent engorgés. Les entreprises s’impatientent.

Les soucis des répondants sont aussi financiers. Les problèmes de trésorerie/finances ont heureusement baissé à la fin d’avril par rapport au début du mois et ne concernent plus que 23% des répondants. Les adhérents sont nombreux à avoir eu à revoir leurs « trajectoires de trésorerie », après avoir accepté des aménagements de paiements de loyers par exemple. 44% des sondés font appel aux aides spécifiques mises en place par l’Etat tandis que 25% y songent. L’activation du chômage partiel est une réalité. Notons que ces taux sont moins élevés qu’en mars, **signe d’une certaine amélioration de la situation**.

Pèsent aussi beaucoup sur les adhérents « **l’annulation ou les reports d'événements** et réunions (pour 60% des sondés), qui pénalisent la préparation des moyen et long termes, ainsi que les problèmes organisationnels liés aux **prises de contacts** avec les clients, fournisseurs, administrations (pour 56% des sondés).

Les soucis liés à la **gestion de la main d’oeuvre** restent élevés (pour 42% des sondés) mais ont considérablement baissé en un mois, sans doute avec l’acquisition d’une expérience du télétravail. Sur le plan organisationnel, les réunions d’information sur le covid et sur les mesures sanitaires se sont multipliées. Des problèmes du quotidien restent à régler, comme les difficultés à se déplacer sur le territoire, ou le passage aux frontières quand il est nécessaire à l’activité.

La crise a aussi suscité des **initiatives solidaires** de la part du secteur : entrepôts mis à disposition gracieuse des associations ou administrations[[8]](#footnote-8), contributions apportées à des hôpitaux et associations caritatives. Certains adhérents ont des innovations à proposer, comme des « objets connectés pour assurer la distanciation sociale, qui émettent une alerte sonore ou visuelle ».

Les adhérents conservent globalement leur confiance envers la **capacité générale de la filière logistique** française à faire face à la crise, en donnant de nouveau (par rapport au sondage du mois dernier) une note de 8/10 au pays. Mais plus d’un tiers des répondants pensent toujours qu’il faudra **plus d’un an** pour retrouver une situation normale. 38% des sondés pensent à l’inverse qu’une reprise aux niveaux (élevés) d’activité du secteur logistique et immobilier d’avant covid pourra s’opérer rapidement, en moins de 3 mois voire immédiatement.

Les répondants ont des **attentes vis-à-vis d’Afilog**, qu’ils veulent voir poursuivre et amplifier les actions engagées :

L’association doit continuer à servir de **lieu d’échange et de mise en relation** entre les adhérents.

Elle doit permettre de **développer et coordonner le lobbying et la visibilité de adhérents**, par exemple envers France Stratégie ainsi que tous les ministères interlocuteurs.

Il faut aussi faire parvenir des messages forts aux responsables publics nationaux et aux élus locaux :

* En faveur de la **reconnaissance de la supply chain comme activité essentielle**, d’intérêt public majeur qui peut « contribuer fortement à la relance économique à court terme et à une meilleure efficacité en cas de nouvelle crise sanitaire ».
* Contre **la complexité administrative et pour le rattrapage des retards dans les instructions et décisions**, plus généralement pour la réduction des délais légaux d’instruction des permis de construire, autorisations environnementales et enquêtes publiques.
* Pour « mobiliser les acteurs publics pour **se moderniser**, les encourager à investir dans les infrastructures d’avenir » (« haut début, reconversion des friches, modes alternatifs »), pour la reprise de l’activité des services publics (services instructeurs, transports publics, Poste, administrations).

L’association doit **pousser des dossiers précis** :

Veiller à ce que le masque Covid ne devienne pas obligatoire dans les entreprises ;

Autoriser des périodes d’exploitation des entrepôts plus longues (24/24) y compris le dimanche ;

Report, pour ceux des adhérents qui font du transport, de la suppression de franchise de TICPE,

Allègement « au moins à court terme » des futures règles de contraintes environnementales,

Allègement de la fiscalité sur les entrepôts.

Enfin, AFILOG doit poursuivre une action jugée très performante de veille et d’apport **d’information et d’explication réglementaire**aux adhérents, notamment à travers la poursuite de l’enquête covid (en faire une suite « post-confinement ») AFILOG doit relayer l’information sur les statistiques et indicateurs.

En conclusion, rappelons que la situation d’avant crise du secteur était solide, avec une trajectoire favorable mais que la crise a interrompu en partie. Certains adhérents identifient une reprise (« il y a eu beaucoup de demandes de prospects qui recherchent des entrepôts ».

La filière doit être très attentive aux évolutions sociétales liées au covid mais qui semblent là pour durer, comme la réorientation de la demande vers le e-commerce et peut-être la relocalisation de certaines filières de production. Comme nous le rappelions le mois dernier, des défis sont maintenant posés de façon plus directe au secteur logistique et une réflexion stratégique sera rendue (encore plus) nécessaire sur les performances environnementales et énergétiques des entrepôts, l’artificialisation des sols, la localisation des activités et de la logistique associée, la symbiose entre industrie et logistique, ainsi que sur les innovations de logistique urbaine.

3. 3 mai 2020

**Une reprise forte et le rattrapage des retards accumulés, mais les progrès risquent d’être bloqués du fait de délais administratifs qui persistent voire s’aggravent**

La troisième édition de notre enquête, qui portait sur la situation au 2 juin 2020, a suscité presque autant de réponses (47) que les deux enquêtes précédentes. Le sondage nous permet d’identifier les éléments de la gigantesque adaptation à la crise et de la nouvelle situation depuis le 11 mai et le déconfinement progressif.

**1.Des points très positifs, qui n’excluent pas des points de vigilance**

* 47% des répondants constatent une **activité plus forte** qu’en avril. Au total, un peu moins d’un quart des répondants ont déjà retrouvé leur niveau d’avant crise et 41% des répondants estiment qu’il leur faudra entre 1 et 6 mois pour ce faire. La reprise effective semble, au vu des réponses à cette question, **plus forte que la reprise anticipée** lors des enquêtes précédentes.
* Attention cependant : 21% des répondants voient **2021 comme une année à risque**, celle où l’impact d’affaires non rentrées et des absences de commandes à cause du Covid se fera vraiment sentir.
* S’il reste 27% des répondants qui voient une activité moins forte qu’en temps normal, cela représente une baisse de 23 points par rapport au mois précédent.
* Les **chantiers sont repartis** et près des trois quarts des répondants n’ont (ou leurs clients) plus aucun chantier arrêté, c’est une (énorme) évolution dans le bon sens par rapport au mois dernier.

Les soucis par rapport aux chantiers sont de trois ordres :

* Ceux qui viennent directement de la **mise en place des mesures sanitaires** ;
* les **négociations avec les clients** (comme l’indique plus gentiment l’un des répondants, « nous avons eu ensemble du mal (et pris du temps) pour parfaitement appréhender les conséquences ) »;
* et **l’approvisionnement en matériaux**.

Les problèmes de trésorerie et de finances se sont réduits par rapport aux mois précédents.

**2.Des problèmes demeurent, en premier lieu celui des délais administratifs**

* L**es délais d’instruction des dossiers (PC, ICPE…) restent un souci majeur** (73% des répondants les citent, en hausse de 4 points par rapport à début mai). Les entreprises s’impatientent et l’une d’entre elles constate : « nous n’avons plus aucun contact avec l’administration. ». Les mairies comme l’Etat (DREAL, DRIEE, préfectures) sont citées. L’un des répondants nuance cependant : « cela dépend beaucoup des régions ».
* **L’organisation du personnel** reste compliquée et remonte dans les préoccupations par rapport au mois dernier. Dans l’ensemble, les répondants estiment que depuis le 11 mai et le déconfinement progressif, le plus grand changement se situe dans l’organisation du personnel : mesures sanitaires du retour au bureau, et/ou pérennisation, au moins pour quelques mois, du télétravail (à cet égard, la moyenne estimée du personnel en **télétravail** sur l’ensemble des répondants est élevée, à 51%, sans que cela soit considéré comme un problème spécifique d’ailleurs). L’un des répondants cite les **problèmes de déplacement** (avions et trains en nombre insuffisants et aux réservations aléatoires).

**3.Les réponses plus qualitatives des adhérents sont riches d’enseignement**

* Les adhérents ont engagé des **initiatives spécifiques pour gérer les mesures sanitaires :** audit de tous les projets (livrés, en chantier, ou à construire), mise en place de bracelets post-covid pour aider au respect de la distanciation sociale, signatures sur écran et dématérialisation des documents. L’un des répondants constate que la réorganisation des circulations et les distanciations sociales ont permis de **diminuer les accidents du travail et de réduire l’insécurité**.
* L’un des adhérents constate qu’au total, la nécessité de gérer le covid a permis de **discuter de façon solidaire** avec les partenaires et clients pour résoudre les problèmes, sans se focaliser sur les strictes relations contractuelles.
* Les adhérents conservent globalement leur confiance envers la **capacité générale de la filière logistique** française à faire face à la crise, en donnant pour la troisième fois une note de 8/10 au pays.

* Les répondants veulent qu’Afilog poursuive et amplifie les actions engagées surtout pour :
  + A très court terme « **débloquer les verrous** réglementaires et administratifs »
  + A court et moyen termes, **amplifier le lobbying** pour la simplification administrative (avec en vue la question de la non-artificialisation des sols), donner des indicateurs de comparaison.
  + A plus long terme, « tirer les enseignements de cette crise sanitaire » et « faire de la **prospective sur les activités de demain** »
  + Et à court, moyen et long termes, pour continuer à « **renforcer les liens** entre les membres » !

1. Une enquête de la Banque de France entre le 27 mars et le 3 avril auprès de 8 500 entreprises indique que **l’activité économique globale française a chuté de 32 %** pendant la quinzaine de confinement de mars. L’Insee avait également estimé la baisse à -35 pour la dernière semaine de mars. Selon l’Insee, la consommation a baissé d’un tiers pour les produits non alimentaires, avec des taux allant de 70 à 90 voire 100% pour des biens et services comme l’habillement et la restauration. Le e-commerce a augmenté mais dans des proportions de l’ordre de 10% (FoxIntelligence), ne compensant pas la baisse globale de la consommation. Parmi les secteurs les plus touchés selon la Banque de France : la construction (recul des trois quarts), le commerce, les transports, l’hébergement et la restauration (recul des deux tiers). Du côté de l’industrie manufacturière la perte d’activité est de 50%. Le reste de l’économie, qui correspond à environ 45% du PIB, a moins souffert : agriculture et agroalimentaire, production d’énergie, services non marchands ou services financiers et immobiliers (Banque de France, 8 avril 2020, <https://www.banque-france.fr/statistiques/conjoncture/enquetes-de-conjoncture/point-de-conjoncture>). [↑](#footnote-ref-1)
2. Heureusement modifiée depuis par celle du 15 avril 2020. [↑](#footnote-ref-2)
3. <https://www.preventionbtp.fr/Documentation/Explorer-par-produit/Information/Ouvrages/Guide-de-preconisations-de-securite-sanitaire-pour-la-continuite-des-activites-de-la-construction-Covid-19> [↑](#footnote-ref-3)
4. La société d’économie mixte en immobilier de logistique urbaine Sogaris a mis à disposition de l’Etat 13 000 m2 d’entrepôts dans le Grand Paris. [↑](#footnote-ref-4)
5. [↑](#footnote-ref-5)
6. A la question : « pensez-vous que la chaîne logistique française est en mesure de faire face à la crise actuelle et notamment d’assurer l'approvisionnement des denrées de première nécessité ? «  [↑](#footnote-ref-6)
7. Contribution à la nouvelle **Ordonnance n° 2020-306 du 15 avril 2020** qui répond en partie à ces préoccupations. Travail autour de la préparation d’une troisième Ordonnance. [↑](#footnote-ref-7)
8. La société d’économie mixte en immobilier de logistique urbaine Sogaris a mis à disposition de l’association Protège tes soignants 2500 m2, 80m2 à l’opération COVISAN dans l’entrepôt Chapelle International et appuie

   le secours populaire du Val de Marne. [↑](#footnote-ref-8)